



Indemnité licenciement au choix de l'employeur

Par **Pascaloute**, le **23/12/2022** à **11:35**

Bonjour,

Mon épouse est assistante dentaire depuis 1983.

Son patron arrête son activité quelles démarches doit il respecter et quelle indemnité doit être versée?

Merci à vous

Cordialement

Par **P.M.**, le **23/12/2022** à **13:10**

Bonjour,

L'employeur devrait procéder à un licenciement économique avec proposition du [CSP](#) l'indemnité de licenciement est prévue à l'[art. 4.3 de la Convention collective nationale des cabinets dentaires](#) ou celle légale si plus favorable d'1/4 de mois de salaire brut pendant chacune des 10 premières années et d'1/3 au-delà...

Le préavis est celui prévu à l'[art. 3.11...](#)